DIAGHOME
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 14, rue Jean-Louis Leclerc,
76400 FECAMP
809 663 156 RCS LE HAVRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 1er JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier juin,
A huit heures,

La Société SOLAC, Société par actions simplifiée au capital de 51 000 euros, ayant son siège social 60, route d'Etretat, 76790 BORDEAUX ST CLAIR, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 908 494 354 RCS LE HAVRE, représentée par Alexandre CLEMENT en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société DIAGHOME,

En présence de Monsieur Alexandre CLEMENT, Président non associé de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la dénomination sociale et à la modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- à la modification de l'article 15 des statuts,
- à la nomination d'un directeur général,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La société SOLAC, Associée Unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour, "ABEFA INGENIERIE", et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

> ***Article 3 – Dénomination sociale***
>
> *"La dénomination de la Société est :* ***ABEFA INGENIERIE****."*

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

La Société SOLAC, associée unique, décide de modifier le dernier alinéa de l'article 15 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

> *« Le Directeur Général dispose, à l'égard de la Société, des mêmes pouvoirs que le Président. Il peut représenter la Société vis-à-vis des tiers. »*

TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président :

Madame Amélie CLEMENT
Née à SAINTE-ADRESSE le 7 octobre 1988
De nationalité française
Demeurant 60 route d'Etretat, 76790 BORDEAUX-SAINT-CLAIR.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Amélie CLEMENT disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Amélie CLEMENT aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Amélie CLEMENT ainsi nommée accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société SOLAC
Monsieur Alexandre CLEMENT
Signé par Alexandre CLEMENT
Le 02/06/2025
ID: tx_JDe8XmKoJqwe
Signed with
Universign

Bon pour acceptation des fonctions de directeur général
Madame Amélie CLEMENT
Signé par Amélie CLEMENT
Le 03/06/2025
ID: tx_JDe8XmKoJqwe
Signed with
Universign